



LEGENDE

- dû à la présence de plusieurs aléas
- ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur de chutes de blocs
 - ZONE ROUGE : Zone d'aléa de grande ampleur dû à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres
 - ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau fort soumise à des mesures de prévention
 - ZONE BLEUE : Zone d'aléa limité de niveau faible à moyen soumise à des mesures de prévention
- A : Affaissement
 C : Coulée
 Eb : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
 Ep : Chute de pierres
 G : Glissement
 S : Reptation
 RI : Ravinement léger
- ZONE NON EXPOSEE



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE
CASTAGNIERS**

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES DE
MOUVEMENTS DE TERRAIN**

ZONAGE REGLEMENTAIRE

MODIFICATION N°1 : Secteur du Vallon du Roguez

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
SGAD-B 3656

Frédéric M. KAW
Octobre 2015

Echelle : 1/2500

ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION : 18 SEPTEMBRE 2015

MISE A DISPOSITION AU PUBLIC DU 1ER FEVRIER AU 4 MARS 2016

ARRÊTÉ D'APPROBATION :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAU - RISQUES